



République Française

★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N° 24 -2008/APS

Du 7 mai 2008

AMPLIATIONS

Com Del	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
SGPS	4
Trésorier	1
Directions	11
JONC	1

DELIBERATION

**portant modification de la délibération modifiée n° 14-2004/APS du 27 mai 2004
portant désignation des membres des commissions intérieures**

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,

- Vu la délibération n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 modifiée relative au règlement intérieur de l'assemblée de la Province sud ;
- Vu la délibération modifiée n° 14-2004/APS du 27 mai 2004 portant désignation des membres des commissions intérieures ;

A ADOPTE EN SA SEANCE DU 7 MAI 2008, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de la délibération du 27 mai 2004 susvisée est modifié comme suit :

1) Commission de l'emploi et de la formation professionnelle :

Au lieu de : « Hélène IEKAWE », lire : « Jean-François DINEVAN ».

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Commissaire-délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Philippe GOMES